

**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex**

LANGON, le 14 avril 2021

Madame,

Objet : demande
négociation médailles du
travail

Dans son courrier revendicatif NAO 2018, la CFDT demandait la mise en place de primes pour les médailles du travail Vermeil (30 ans de travail), Or (35 ans) et Grande Médaille d'Or (40 ans).

Vous aviez alors en partie répondu favorablement à cette revendication en intégrant la médaille Vermeil (30 ans de travail dont 20 ans chez VA) dans l'accord QVT signé uniquement par la CFE-CGC et la CFDT en avril 2018. Cet accord triennal arrivant à échéance, nous souhaiterions renégocier ces 3 primes dans un accord spécifique afin de les pérenniser comme c'est le cas pour la médaille Argent (20 ans de travail dont 12 ans d'ASF).

Les salariés ASF ont aujourd'hui un âge moyen de 51 ans pour une ancienneté moyenne de 25 ans. L'entreprise doit être en mesure de récompenser l'investissement de ses collaborateurs, lesquels continuent d'assurer consciencieusement leur mission de service public malgré la baisse des effectifs avec un trafic qui ne cesse de progresser.

Par ce courrier, nous vous demandons donc de bien vouloir ouvrir une négociation concernant les médailles du travail.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué Syndical Central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF